

Madame Anne LE HENANFF
Ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Le 15 janvier 2026

Objet : protection des données personnelles des chefs d'entreprise

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la question de l'exposition en sources ouvertes des données personnelles de nombreux dirigeants d'entreprises, en particulier des PME/TPE, ce qui soulève de réelles préoccupations en matière de sécurité, de protection de la vie privée et de prévention des usages frauduleux.

En France, plusieurs registres officiels — notamment le registre national des entreprises (RNE) tenu par l'INPI, le registre du commerce et des sociétés (RCS) diffusé par Infogreffé, ainsi que le répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE — recueillent et rendent accessibles au public des informations légales relatives aux entreprises. Ces bases contiennent également des données à caractère personnel concernant les dirigeants, telles que leur date et leur lieu de naissance ou encore leur adresse de domicile.

La diffusion large de ces informations expose les entrepreneurs à des risques accrus, notamment en matière d'usurpation d'identité ou d'atteintes à la sécurité de leur domicile. Nous saluons les avancées récentes visant à mieux encadrer cette diffusion, en particulier le décret n° 2025-840 du 22 août 2025 et les évolutions de l'article L.123-52 du code du commerce, qui ont permis de restreindre la publication de certaines données d'identité et de domicile par l'INPI et Infogreffé.

Néanmoins, ces protections demeurent incomplètes dans de nombreuses situations. Pour les professions libérales et les autoentrepreneurs, l'adresse de la personne morale correspond fréquemment à celle de la personne physique, ce qui annule de facto les garanties prévues par les textes actuels. De plus, les règles applicables varient selon les registres : ainsi, si les entrepreneurs individuels peuvent demander la non-diffusion de leur siège social sur le répertoire SIRENE lorsqu'il correspond à leur adresse personnelle, cette faculté ne s'applique ni au RNE ni aux données diffusées par Infogreffé.

S'agissant de la date et du lieu de naissance, nous constatons également une hétérogénéité préoccupante. Alors que le RNE tronque le jour de naissance et masque le lieu, Infogreffé continue de diffuser l'intégralité de ces informations, pourtant particulièrement sensibles et susceptibles de faciliter des usurpations d'identité.

Il en résulte des failles persistantes dans la protection des données personnelles des entrepreneurs, d'autant plus problématiques que nombre d'entre eux n'ont pas été suffisamment informés de ces risques lors de la création de leur entreprise et ne découvrent les possibilités de masquage qu'a posteriori, à l'issue de démarches souvent complexes.

Aussi, nous souhaiterions une révision et une harmonisation des textes encadrant la diffusion des données personnelles des entrepreneurs entre l'ensemble des registres obligatoires, de faire du principe de l'*« opt-in »* la règle, c'est à dire la validation préalable de l'entrepreneur pour la publication de ses données, et de mettre en place une solution permettant de masquer systématiquement, sur tous les registres, le jour de naissance des chefs d'entreprise ainsi que leur adresse personnelle complète lorsque celle-ci correspond au siège social.

Cette demande fait écho à la proposition de loi n° 1142 de Paul Midy, visant à améliorer la protection des commerçants grâce à l'usage d'outils numériques.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Parlementaires signataires

Annaïg LE MEUR, Députée du Finistère
Paul MIDY, Député de l'Essonne
Thomas GASSILLOUD, Député du Rhône
Christophe MARION, Député de Loir-et-Cher
Anthony BROSSE, Député du Loiret
Violette SPILLEBOUT, Députée du Nord
Nicole DUBRE-CHIRAT, Députée du Maine-et-Loire
Corinne VIGNON, Députée de Haute-Garonne
Marie LEBEC, Députée des Yvelines
Maud PETIT, Députée du Val-de-Marne
Delphine LINGEMANN, Députée du Puy-de-Dôme
Sandrine JOSSO, Députée de Loire-Atlantique
Philippe LATOMBE, Député de la Vendée
Didier PADEY, Député de Savoie
Annie VIDAL, Députée de Seine-Maritime
Sophie PANONACLE, Députée de Gironde
Jean-Michel JACQUES, Député du Morbihan